

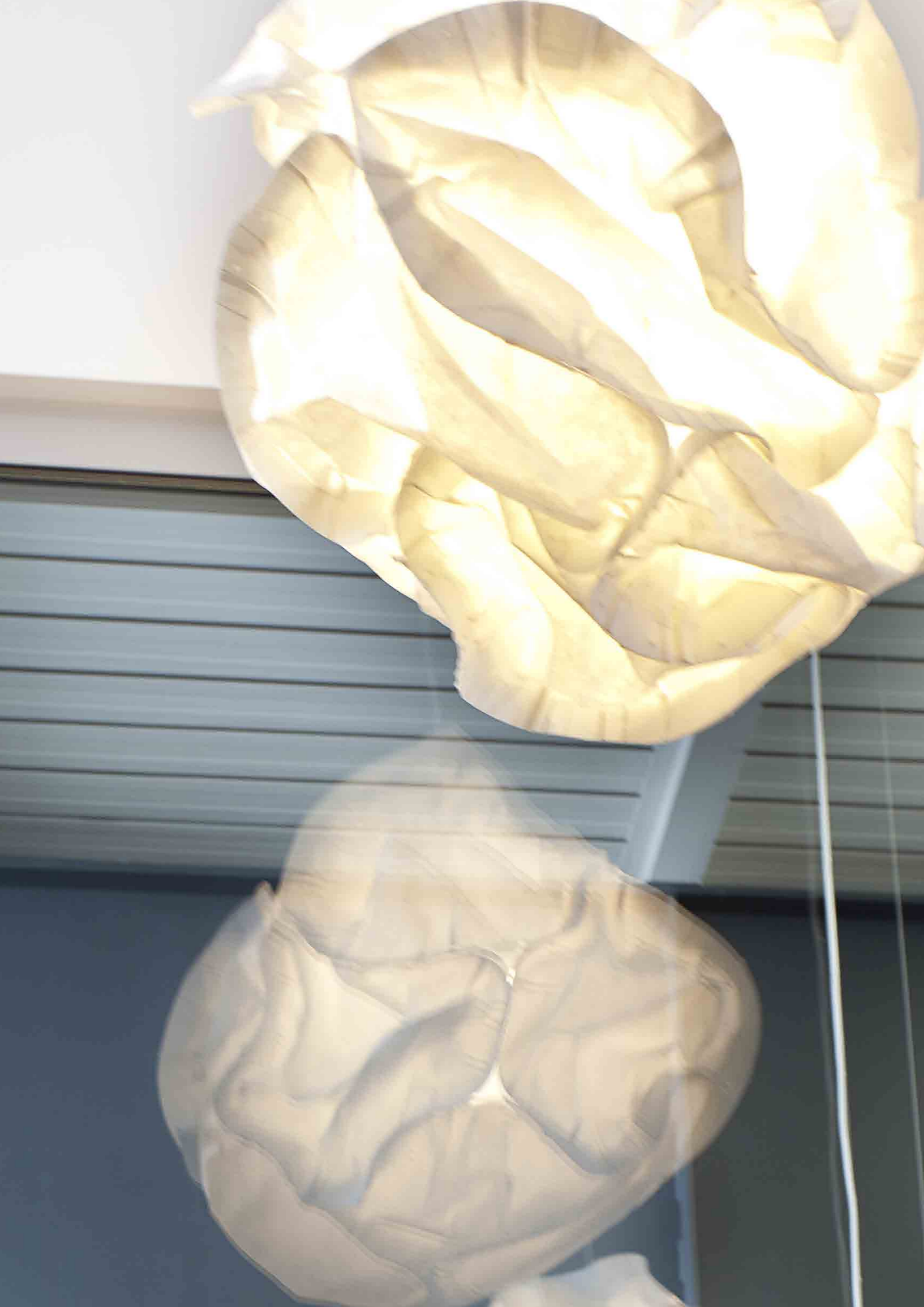
# CHARTE

OFFICE CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES

# SOMMAIRE

Préambule	5
Présentation	6
Mission	6
Vision	7
Management	7
Nos clients	8
Nos partenaires	8
Collaborateurs	11
Environnement	11





## PRÉAMBULE

Notre charte se décline en lignes directrices qui définissent les ambitions, les valeurs et les principes d'action qui dictent le comportement de chacun au sein de l'Office cantonal des assurances sociales.

Elle décrit les bases de notre culture d'entreprise et nous sert de référence dans nos tâches au service des citoyens. Ainsi, il nous appartient de veiller quotidiennement au respect des principes énoncés.

Reflet vivant des valeurs qui sous-tendent notre institution, la charte est susceptible d'amélioration et de modifications ultérieures. Elle est accessible à tous via Internet.

## PRÉSENTATION

Fondé en 2003, l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS) regroupe actuellement l'Office de l'assurance-invalidité (OAI) et la Caisse genevoise de compensation (CC).

Institution autonome de droit public cantonal, l'OCAS est doté d'un Conseil d'administration.

Il est placé sous la surveillance du Conseil d'Etat genevois pour l'exécution des tâches cantonales et de l'Office fédéral des assurances sociales pour l'exécution des lois fédérales. Le département de la cohésion sociale (DCS) en assure la coordination.

## MISSION

Notre mission est ancrée dans la Constitution fédérale. Nous devons veiller à ce que toute personne soit assurée contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité, de la maladie, du chômage, de la maternité, de la condition d'orphelin et du veuvage.

Cela se traduit par la perception (cotisations) et le versement (prestations) des assurances sociales du 1er pilier afin de couvrir les besoins vitaux des assurés.

Nous intervenons précocement auprès des assurés atteints dans leur santé afin de les aider, par des mesures appropriées, à rester dans le monde du travail ou à s'y insérer. Nous évaluons également leur degré d'invalidité.

Dans ce contexte, la mission de l'OCAS est de coordonner sur un plan administratif les différentes institutions qui le composent et de faciliter les relations entre les assurés et lesdits établissements.

## VISION

Bâtir une maison des assurances sociales regroupant un réseau de divers services publics repose sur une double ambition : en faciliter l'accès et garantir leur adéquation.

Pour ce faire, nous sommes à l'écoute de nos assurés et de nos partenaires dans le but de construire ensemble une relation solide et fidèle et de fournir des prestations à haute valeur ajoutée.

Notre défi consiste à favoriser l'innovation par le développement de nouvelles gammes de services performants et par l'intégration de nouvelles technologies, tout en privilégiant la qualité des relations humaines et la proximité.

Nous offrons aux entreprises affiliées à notre caisse de compensation un contact privilégié avec le service entreprises de notre secteur de la réadaptation professionnelle.

## MANAGEMENT

Les principes de management sont guidés par une gouvernance claire ainsi que par des valeurs démocratiques, d'échange, d'écoute, de transparence et de respect. Ils se traduisent par l'utilisation d'outils de management efficaces et efficaces. Ces instruments (politique RH moderne, système management de la qualité, cartographie des risques et système de contrôle interne) se complètent et permettent une conduite transparente.

La Direction donne aux collaborateurs les moyens d'atteindre les objectifs fixés à travers une organisation adéquate et des perspectives de carrière motivantes. Une attention soutenue est portée à leur santé et à leur sécurité.

## NOS CLIENTS

Nous offrons un conseil personnalisé à nos assurés et affiliés, rendons l'information accessible et traitons les dossiers de chacun dans le respect de la législation et de l'équité.

Nous mettons à disposition du public un système d'information efficace et facile d'accès.

Nous nous engageons à traiter les demandes dans le respect des textes légaux et dans le principe d'égalité de traitement sans discrimination aucune.

Nos relations avec les assurés et affiliés se font dans un esprit de courtoisie et d'amabilité mutuelles.

## NOS PARTENAIRES

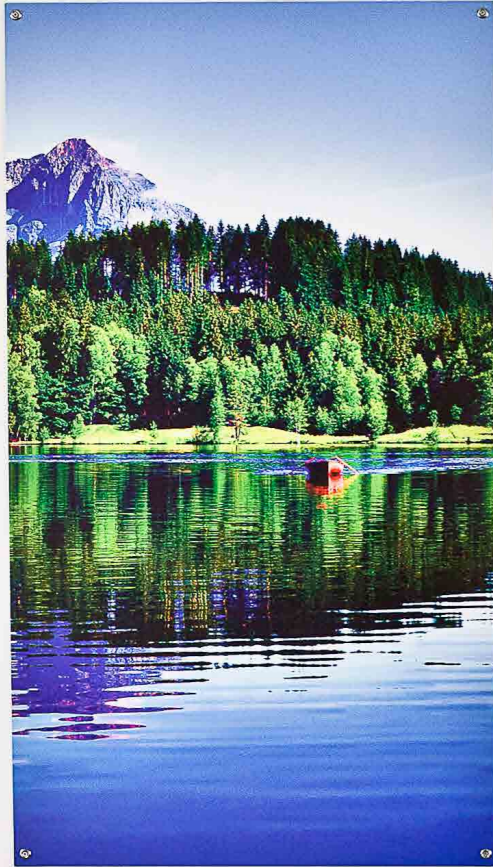
Nous favorisons le partenariat constructif afin de bénéficier de la complémentarité de nos compétences respectives.

Dans un esprit de coopération sincère et créatif, nous nous engageons à proposer des réponses adéquates et adaptées aux besoins de nos partenaires.

Nos échanges sont caractérisés par la transparence et la clarté de nos discours.

Nous respectons nos engagements afin de travailler dans un espace de confiance réciproque.





## COLLABORATEURS

Notre environnement de travail est construit sur les quatre piliers fondateurs de notre culture d'entreprise : le respect, la confiance, l'efficacité et la convivialité.

Notre politique d'information interne est transparente, compréhensible et accessible par tous. Afin d'assurer un niveau optimal de compétences, de connaissances et de motivation, nous mettons en place les conditions favorables à la formation continue et aux possibilités d'évolution de carrière.

La sécurité, la santé et le bien-être de notre personnel nous tiennent à cœur. La protection de la santé et la sécurité sont pour nous aussi importantes que la qualité, la productivité et la compétitivité. Nous veillons également à la sécurité et à la protection de la santé des tiers se trouvant dans notre entreprise.

Nous nous impliquons dans notre travail avec conscience, efficacité et professionnalisme dans un environnement propice.

## ENVIRONNEMENT

Nous développons nos activités selon les préceptes du développement durable.

Nous nous attachons à réduire l'utilisation de l'énergie par des infrastructures certifiées aux normes écologiques en vigueur.

Nous économisons les ressources par une politique d'achat ciblée et par des comportements adéquats.

Nous favorisons la mobilité douce.



## Impressum

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Copyright : Office cantonal des assurances sociales de Genève  
Avril 2015